

Une mystification vaudoise

Le Conseil d'Etat vaudois roule ses biceps. Il affiche des positions laconiques et musclées sur les problèmes de politique fédérale, généralement des fins de non-recevoir discourtoises, tout juste polies (1). Puis il jette un regard timide vers le maître, qui approuve discrètement dans les colonnes de "la Nation": "c'est bien mon petit, continue sur cette voie, tu auras un prix en octobre".

Car il est une chose sacrée en Pays de Vaud, que nul éligible n'oserait affronter: le fédéralisme. Alors qu'au Canada ou en Europe des Neuf, le fédéralisme représente la politique de collaboration entre provinces ou Etats, dans le canton de Vaud il dissimule le cantonalisme, notion des plus vagues qui embrasse l'allergie à l'égard des dialectes suisses-allemands, les privilèges fiscaux, la centralisation au niveau cantonal, un zeste de monarchisme savoyard et une pincée de chasse aux subventions.

La doctrine de la Ligue vaudoise, maître à penser de l'"entente" qui a usurpé le même qualificatif et gardienne du tabernacle, repose sur une falsification de l'histoire.

Le Pays de Vaud serait une entité politique, dotée de souveraineté, sujet de droit international, qui aurait renoncé librement à une partie de cette souveraineté mais se réserverait l'essence et l'exercice du reste. Si d'autres cantons conçoivent leur nature autrement, en raison soit de leur histoire, soit d'une braderie de leurs droits par des hommes politiques incapables, c'est leur affaire. Mais l'Etat de Vaud est un Etat souverain, allié d'autres Etats (baillis ou serfs) dans la Confédération suisse. Cette doctrine est séduisante, mais fausse.

A l'époque savoyarde, le pays de Vaud n'était pas une entité définie. Ses frontières actuelles ne se recouvraient ni avec la sphère d'influence

d'un suzerain unique, ni avec une zone d'échanges économiques complémentaires, ni avec une ligne de défense militaire. Evêque de Lausanne, barons divers, terres sujettes, étaient étirés de part et d'autre par la France, la Bourgogne, la Savoie, Berne et Fribourg. Et d'esprit national, cette trouvaille fâcheuse du XIXe siècle, il n'était bien sûr pas question.

C'est la dernière conquête bernoise, en 1536, qui apporta l'unité vaudoise, par la Réforme et un maître commun. Le Pays de Vaud n'était rien d'autre que le domaine bernois de langue française. Puis c'est le bon vouloir de Bonaparte et celui d'Alexandre 1er qui donnèrent l'indépendance à ces terres bernoises franco-phones, bien limitée en 1798, plus large mais tâtonnante en 1815. La révolution radicale arriva vite, et son idéologie centralisatrice et helvétique, triomphante avec les Constitutions de 1848, davantage de 1874, et surtout avec la nationalisation des chemins de fer fédéraux et les grandes codifications.

A aucun moment les Vaudois n'ont renoncé à une parcelle de souveraineté, pour la bonne raison que leur création en tant qu'entité politique fut octroyée et non pas reconnue, et octroyée dans le cadre de la Confédération suisse moderne, en opposition aux régimes oligarchiques. Vaud s'affirme face à Berne comme une partie du corps helvétique contre la souveraineté sourcilieuse de la cité Renaissance de l'Aar. Le paradoxe est qu'aujourd'hui Berne paraît le modèle de la centralisation bureaucratique helvétique et Vaud celui du cantonalisme impuissant. Des images à démystifier.

Il n'en reste pas moins que, jumelle de l'Etat suisse moderne (comment oser écrire ce vocable abhorré, diabolus in constitutione), la patrie vaudoise a acquis une spécificité. C'est celle chantée par Gilles, accompagnée de tact et de mesure. Rien à voir avec l'aberrante doc-

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 512 5 septembre 1979
Seizième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs.

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
Jean-Pierre Bossy
Jean-Daniel Delley
Yvette Jaggi

Une mystification vaudoise

trine nationaliste, démesurée et orgueilleuse, rongée à la base par la démesure maurassienne, qui infecte et polarise la vie politique du pays en jetant vers les extrêmes les Vaudoises et les Vaudois désorientés.

“Ordre et Tradition” a forgé de toutes pièces un édifice socio-politique faux. Ce n'est pas honnête intellectuellement. Néanmoins, le fédéralisme bien compris, protecteur des sensibilités diverses et du droit à la différence, bouclier contre le nivellement centralisateur, creuset des expériences politiques, est une nécessité impérieuse. A cet égard, la lutte inlassable de la Ligue vaudoise mérite d'être reconnue, et son emprise sur le gouvernement aussi. Mais elle se trompe de fédéralisme. Le sien est figé, réactionnaire, incohérent et désespéré. On préfère par exemple celui d'un Denis de Rougemont dont le regard vise le XXI^e siècle. Dans vingt ans.

(1) Rien n'est venu démentir cette image, généreusement répandue dans la presse.

COURRIER

Les comptes de la SSR

La Direction de la SSR, par la plume de son directeur de l'Information et de la Documentation nous a adressé une lettre en quatre points qu'il vaut la peine de citer et de commenter ici.

Monsieur le Rédacteur,
L'article que vous avez publié dans le no 510

du 16.8.1979 sous le titre: “Publicité: la radio n'y touche pas mais elle encaisse” appelle une mise au point:

1. — Le licenciement de la directrice de la SA pour la publicité à la télévision ne peut en aucun cas être mis en relation avec la SSR ou avec des déclarations que ladite directrice aurait faites au sujet des taxes de concession ou de la comptabilisation des recettes publicitaires. Ce point a été mis en évidence par le président de la SAP, M. Ulrich Luder, lors d'une récente conférence de presse.

2. — Le fait que la radio bénéficie d'une part des recettes de la télévision n'est pas en contradiction avec la concession fédérale; de plus, cela a été expressément autorisé par l'autorité de surveillance. Le motif est facile à comprendre: la radio ne dispose pas, au-delà du produit de la taxe d'audition, de recettes supplémentaires provenant de la publicité.

3. — La répartition des charges se rapportant aux “Services communs” correspond, avec assez d'exactitude, aux tâches que lesdits services assument — tant sur le plan national que sur le plan régional — pour chacun des media.

4. — Le rachat des studios de radiodiffusion par la SSR ne répond pas à des “raisons de prestige”; il a été décidé pour libérer les sociétés régionales des amortissements et des intérêts passifs qui pesaient lourdement sur leurs comptes et les privaient des ressources financières nécessaires à l'amélioration des programmes radiophoniques.

Markus T. Drack

Et nos commentaires:

Ad (1). Cette affirmation n'a guère convaincu. M. Luder a mis trop d'insistance à démentir qu'il y ait un quelconque rapport entre les affaires financières de la SSR et le licenciement de Mme Trappe. Il est de notoriété publique que la directrice de la SAP et M. Domenic

Carl ne se tenaient pas en grande estime mutuelle; le directeur financier de la SSR, qui a failli perdre son poste l'an dernier, ne doit pas regretter le départ de Mme Trappe, avec laquelle il avait un sérieux compte à régler.

Ad (2). Le fait que la radio bénéficie d'une part des recettes de la publicité à la télévision n'est pas contesté dans la réponse de la SSR. Le fait qu'il s'agisse d'une dérogation autorisée confirme qu'il y a bel et bien violation de la concession, dont l'article 14 a la teneur suivante, parfaitement claire:

“1. La publicité payante directe ou indirecte n'est pas admise à la radiodiffusion sonore.

“2. Une publicité restreinte et directe à la télévision est autorisée conformément aux directives de l'autorité concédante. Le produit net de la publicité est exclusivement destiné à la télévision. Toute publicité payante indirecte à la télévision est interdite.”

Ad (3). On veut bien croire que la répartition indiquée (75% pour la tv, 25% pour la radio) correspond à une réalité, mais nous ne sommes pas en possession des chiffres qui permettraient de le confirmer.

Ad (4). Tandis que la SSR pouvait se permettre d'amortir au fur et à mesure ses frais de construction et de transformation et d'inscrire ses immeubles pour zéro franc à l'actif de ses derniers bilans annuels, les sociétés régionales avaient à supporter jusqu'en 1976 des amortissements effectivement assez lourds pour elles. Mais comme de toute manière les bilans des sociétés régionales et de la SSR sont consolidés, on ne voit décidément pas à quoi pouvait servir le jeu d'écritures symbolisant le rachat des immeubles “régionaux”, — à moins que ce soit pour renforcer la centrale en ôtant leur substance aux sociétés régionales, ou encore pour éponger le fameux compte de construction si généreusement approvisionné. Quoi qu'il en soit, les sociétés membres devront bien supporter la charge des emprunts contractés auprès de la SSR, qui ont passé de 8.4 à 39 millions en 1977 (Réd.).

Le train silencieux, c'est l'avenir

Monsieur le Rédacteur,

Pour nous rafraîchir les idées en rentrant de vacances, vous nous proposez un message de Gil Stauffer. Pourtant, en fait de rafraîchissement, certaines questions soulevées dans ce papier font plutôt "réchauffé".

Un train silencieux, avec des sièges en tissu, rien n'est impossible. A condition d'y mettre le prix. Le choix doit tenir compte de la rentabilité à l'achat d'abord, à l'entretien ensuite. Rassurez-vous, on y vient progressivement, dans la mesure où des solutions raisonnables peuvent être appliquées.

Quant aux Re 4/4 I laides, c'est affaire de goût. Elles datent des années 1946 à 1951 et certaines d'entre elles ont déjà plus de cinq millions de km dans les roues.

Question de phares, il faut préciser que la con-

duite d'un train ne ressemble en rien à celle d'une automobile. Sur la route, un obstacle peut surgir à chaque instant et le chauffeur doit être en mesure de l'éviter. Pour un train lancé à toute vitesse, le chemin de freinage est de plusieurs centaines de mètres. Quelle que soit la puissance des phares, tout obstacle se trouvant sur la voie ne peut dès lors plus être évité. Par définition, le train ne circule que s'il a la voie libre. L'attention du mécanicien est dès lors concentrée sur l'observation des signaux lumineux. Pour ces raisons, les locomotives n'ont pas de phares, mais des feux de position destinés à rendre les trains bien visibles de l'extérieur.

Voici donc l'essentiel en bref. Si Monsieur Gil Stauffer ou vos lecteurs désirent en savoir davantage, notre service répond avec plaisir à toutes les demandes de renseignements qui lui sont présentées.

Secrétariat général CFF. Information
et relations extérieures

...ET LA RÉPONSE DE GIL STAUFFER

Cher Monsieur,

J'aime bien les trains. J'en prends même un tous les jours. Je lis de temps en temps "La vie du Rail" et les publications des CFF et de son personnel.

"Domaine Public" également, préfère les voies de chemin de fer aux rubans trop élastiques des autoroutes.

Le déficit des CFF ne m'inquiète pas le moins du monde. Les automobilistes pourraient d'ailleurs bien payer un ou deux milliards supplémentaires — versés aux CFF — que ce ne serait que justice...

Mais tout cela ne signifie pas que les CFF sont tabou...

Je disais donc que les trains font un boucan épouvantable. Je n'invente rien: ils font un boucan épouvantable, à l'intérieur comme à l'extérieur.

Je constate.

Et je m'interroge. (Evidemment, je ne suis pas le premier).

Et j'essaye d'être logique: si les trains font du bruit, c'est que ceux qui les construisent ne se sont pas préoccupés — pas assez, en tous cas — de les rendre silencieux.

S'ils ne les ont pas insonorisés, c'est qu'ils ont estimé que l'insonorisation est un problème secondaire. Donc, pour les constructeurs, le confort — dont l'insonorisation est une composante évidente — est un aspect secondaire. Bien sûr, quand je parle de confort, je pense aussi à celui des gens vivant à proximité de voies.

L'insonorisation — que ce soit celle des immeubles, des voitures ou des trains — est d'abord un problème technique auquel on donne — ou on ne donne pas — une solution par une décision — ou une "non-décision" — qui est bien de nature politique.

En bref: on fait un choix.

Par exemple, on peut se dire: insonoriser, ça coûte cher, trop cher. Mieux vaut consacrer plus d'argent à la sécurité et à la vitesse.

Donc, il y a bien eu choix, implicitement: celui de faire passer l'insonorisation au second plan.

On peut être d'accord avec ce choix, le trouver justifié par une foule de raisons.

Et accepter de se boucher les oreilles.

Pour mon compte, j'estime qu'il est nécessaire, maintenant, de modifier l'ordre des priorités.

L'insonorisation des trains est devenue indispensable. Je ne me soucie pas de savoir comment — c'est l'affaire des ingénieurs — et à quel prix — c'est l'affaire de comptables — cela est possible.

Je dis seulement: c'est indispensable.

Et je sais que cela est possible.

C'est peut-être coûteux, mais c'est possible. C'est peut-être techniquement compliqué, mais c'est possible.

D'ailleurs, il n'est pas prouvé que c'est compliqué et coûteux puisque cela n'a pas encore été fait. Je ne connais pas, tout au moins, de voie et de train expérimentaux, fruits d'une recherche systématique d'insonorisation.

Je sais que l'on teste maintenant les locomotives en soufflerie pour réduire l'onde de choc au moment des croisements. Je sais que les wagons Eurofim ont été particulièrement étudiés pour réduire la traînée et les turbulences. Tout cela est très bien.

Il reste à mandater une équipe d'ingénieurs pour étudier tous les moyens concevables susceptibles de réduire le bruit des trains.

Les constructeurs de voitures et d'avions ont bien été obligés d'y passer. Ils n'en sont pas morts, que diable!

Alors, qu'est-ce qu'on attend?

Avec mes salutations cordiales.

Gil Stauffer

Economies d'énergie : la température genevoise

Le combat contre la centralisation énergétique et son corollaire le "tout-nucléaire" passe par une politique d'économie d'énergie sur le terrain. Et là, les communes, indépendamment de la mise sur pied d'une législation à d'autres niveaux, ont un rôle primordial à jouer. Nous sommes allés voir ce qui se passe dans les communes genevoises (voir DP 510), c'est-à-dire dans un canton qui a accepté à une très large majorité l'initiative pour un contrôle démocratique du nucléaire. Aujourd'hui, la Ville de Genève, témoin — on aurait bien sûr pu choisir une autre "grande" ville — de ce qui est envisageable, envisagé et pour le moment impossible, dans une cité d'une certaine importance. (Réd.).

Genève, un test intéressant: la Ville est propriétaire d'un parc immobilier important et varié. Jugez-en plutôt: 426 immeubles (soit 6300 locataires) dont 147 avec chauffage central (3800 locataires), construits dès le début du siècle (pour le quartier des Grottes, par exemple), au cours des années de haute conjoncture, et aussi postérieurement à 1973, année considérée par la grande presse comme celle de la prise de conscience des problèmes énergétiques.

UNE OFFENSIVE ANCIENNE

Tout de suite quelques données de base qui permettront d'apprécier la trajectoire énergétique de la cité de Clavin, même si on ne suit pas de très près l'actualité du bout du lac Léman.

Politique. Le service immobilier de cette commune urbaine est tenu par un socialiste depuis 1963, alors que le conseiller administratif (exécutif) chargé des Finances (et de la gestion des immeubles sous le poste des "Loyers et Rede-

vances") se trouve être un libéral depuis 1974. (1)

Le climat "énergétique". Il faut souligner que le Conseil administratif de la Ville de Genève (exécutif) est ouvert depuis longtemps aux problèmes posés par l'utilisation rationnelle de l'énergie. Toute demande de crédit de construction au Conseil municipal (législatif), par exemple, est assortie d'un compte provisionnel d'exploitation, une mesure indispensable pour défendre les plus-values à la construction amenant une réduction du coût de fonctionnement.

UNE PLACE DANS L'ORGANIGRAMME

Administration. Cette "ouverture" se traduit bien sûr dans l'organigramme administratif. L'ingénieur-conseil de la Ville est chargé par le Conseil administratif des problèmes énergétiques (ce même fonctionnaire représente la Ville dans la commission de l'énergie de l'Union des villes suisses, nouvellement créée, et dans d'autres commissions cantonales ou fédérales). Une organisation simple a été mise en place par la constitution d'un groupe de travail interne "énergie" composé, à part l'ingénieur-conseil sus-nommé, du chef de la section "architecture", du chef du garage municipal — intéressant, sa présence, comme consommateur d'énergie! —, du chef de la section "chauffage" (il supervise l'installation et l'exploitation des équipements thermiques) et du chef de la comptabilité (il centralise les tarifs et les contrats de fourniture d'énergie).

A tous les niveaux, semble-t-il, une collaboration franche et facile: comme nous le relevions lors de notre enquête auprès des autres communes, les économies d'énergie, ou mieux l'utilisation rationnelle de l'énergie, tout le monde est d'accord pour agir!

Suivons le canevas d'investigation précédemment utilisé pour les autres autorités communales que nous avons approchées!

Première impression, qui a son importance pour une communauté de la taille de Genève. Les bonnes intentions se sont peu à peu traduites dans les faits: alors que ce n'était pas toujours compris et considéré encore comme un luxe par certains, la Ville de Genève (par son service immobilier, sa section chauffage et les services exploitants) a toujours porté une attention particulière à l'isolation thermique des bâtiments qu'elle construit (double vitrage, isolation soignée) de même qu'au bon rendement des installations de chauffage et d'eau chaude sanitaire (température adéquate, taille des chaudières, contrôle des brûleurs et de la combustion, ventilation modulée). Des vannes thermostatiques sont installées partout où cela est possible.

Pour donner un exemple tout récent dans un domaine autre que celui du chauffage, citons le nouvel entrepôt frigorifique (plus de 2000 m³ en volume) où les aspects énergétiques ont été pris en compte dès la conception et ont fait l'objet de prescriptions lors des contrats avec les constructeurs; entre autres: les flux thermiques à travers les parois, le coefficient de performance des machines frigorifiques, la consommation spécifique d'eau de refroidissement, etc., le contrôle de ces données faisant l'objet du travail de diplôme d'un élève de l'Ecole d'ingénieurs de Genève.

PROGRÈS A L'ABATTOIR

Par ailleurs, la Ville de Genève pratique la récupération de chaleur en grand, puisque lors d'une étape d'extension de l'abattoir il y a plus de quinze ans (construction d'une usine de traitement des déchets carnés), l'installation d'un équipement de récupération de chaleur a permis dès lors de produire la totalité de l'eau chaude consommée par le complexe (de l'ordre de 20.000 à 25.000 m³ annuellement). A l'époque du reste, malgré un mazout qui se vendait à dix francs les cent kilos, le

tout avait été amorti en trois ans (on estime que la séparation des eaux usées avec récupération de chaleur reviendrait trop cher en obligeant à doubler les conduites)!

Autre constat qui a son intérêt: la Ville *diversifie les combustibles* utilisés: en majeure partie du mazout léger, mais aussi du gaz naturel (dans certains cas précis, l'électricité a été choisie comme moyen de chauffage).

Dernière note: la *récupération du verre* est organisée sur le territoire de la commune par une société privée, alors que la Voirie se charge du papier, de la ferraille (c'est moins "rentable" financièrement!) ainsi que des ordures ménagères.

Quant à la *récupération de l'aluminium*, les projets sont à l'étude (certains grands magasins s'y sont déjà mis).

ATTENTION A VESSY!

Côté *projets*, ce n'est pas le désert. Quelques points de repères.

Projet en voie de réalisation: chauffage de l'eau chaude sanitaire du stade de Vessy (vestiaire et cantine) par des capteurs solaires.

Projet à l'étude:

- dans le premier immeuble construit aux Grottes, une pompe à chaleur;

- utilisation éventuelle de la couverture de la patinoire extérieure pour des capteurs solaires (même idée pour le réaménagement des bains des Pâquis);

- analyse énergétique complète du centre sportif des Vernets, comprenant une installation "d'énergie totale" (production d'énergie et de chaleur);

- réduction de la consommation de carburant de tous les véhicules (surtout par une utilisation plus rationnelle: en diminuant les kilomètres parcourus).

La Ville participe en outre aux travaux d'une commission composée des milieux intéressés, y compris l'EPFL, le département de botanique de l'Université de Genève et les Services

industriels, qui étudie la production de gaz à partir des résidus urbains; pour l'instant, ceux-ci sont envoyés à l'usine (cantonale) d'incinération des ordures (cette dernière est, notons-le en passant, devenue depuis son agrandissement récent une petite centrale chaleur-force, puisqu'elle produit non seulement son propre courant, mais qu'elle en revend aussi aux Services industriels).

A y regarder de plus près, la Ville de Genève n'a pas seulement des projets, elle procède également à des études en collaboration avec des tiers, révélatrices de ses préoccupations en la matière, par exemple avec la commission

Quelques chiffres.

L'expérience de la Ville de Genève montre qu'il est aisé de faire des économies d'énergie importantes — elles peuvent atteindre dix à vingt pourcent de la consommation selon le cas — avec quelques mesures simples telles que la diminution de la vitesse de la ventilation mécanique (2), la pose de joints aux fenêtres, l'ajustement de la température de l'eau du réseau du chauffage aux conditions climatiques extérieures, l'abaissement de la température de l'eau chaude sanitaire à 55-60 degrés (ce qui contribue en outre à diminuer l'entartrage).

Et cela pratiquement sans investissement!

On peut également facilement porter le rendement des chaudières jusqu'à 90% grâce au contrôle de la combustion (réglage des brûleurs et de la température de la fumée à la sortie, etc.), grâce aussi à l'adaptation des chaudières à la puissance nécessaire (elles sont souvent surdimensionnées).

cantonale en matière d'énergie pour tester trois types de répartiteurs à évaporation de consommation de chaleur, en liaison avec l'Office fédéral de l'Economie énergétique, sur le thème de ce qu'on nomme de manière erronée des "compteurs de chaleur"; elle par-

ticipe enfin à un certain nombre d'analyses fort utiles, entre autres sur la conduite des chaufferies, les coûts comparés du chauffage à distance et du chauffage par immeuble.

LE CAP DU BUDGET

Le bilan? Délicat à tracer!

Peut-on dire que les fonctionnaires sont modestes... Dans quelle publication a-t-on cité en exemple la politique d'utilisation rationnelle de l'énergie pratiquée par les services de la Ville de Genève?

Par ailleurs un maître d'instruction civique aurait là une riche matière pour éclairer le fonctionnement et les capacités d'adaptation de nos institutions communales. Il apparaît en effet très clairement que la volonté politique se traduit bien sûr une fois de plus dans la répartition du budget (salaire d'un ou de spécialistes, cahier des charges comportant un temps pour des commissions de prospective). Mais elle se reflète aussi dans une organisation qui permette d'une part une circulation rapide de l'information (la commission interne "énergie" dans le cas de la Ville de Genève, par ex.), et d'autre part la réflexion théorique et l'expérimentation (voir l'étude comparée sur le chauffage à distance ou le test sur les répartiteurs de chaleur). Si la vitalité d'une collectivité se mesure à sa faculté d'adaptation, une organisation adéquate facilite cette adaptation!

LES COÛTS INDIRECTS

Les réponses fournies suggèrent bien sûr d'autres réflexions: nos théories sur la durée de l'amortissement des équipements ne sont-elles pas à revoir? Une installation de capteurs solaires doit-elle réellement être amortie en dix ans pour être "amortie" financièrement? La durée de vie des équipements est-elle si brève? Un autre thème brûlant, si on peut dire: le

Economies d'énergie : la température genevoise

coût indirect. Qui consomme peu d'énergie pollue peu, et grève donc moins la collectivité... Cette réflexion est apparue plusieurs fois dans les préoccupations des responsables interviewés de la Ville de Genève.

UNE TÂCHE PRIMORDIALE

Au fond, dans toute cette discussion sur l'énergie, n'est-il pas urgent de réintégrer l'importance de l'autonomie? Ne tient-on pas là un facteur de liberté au moins aussi important que celui du bien-être? Dans cet ordre d'idées, une conception différente de la production d'électricité permettant une utilisation des systèmes à énergie totale (par exemple le TOTEM de Fiat, dont nous signalions l'existence il y a quelques mois en décrivant la production du biogaz) pour la production localisée de courant ne pourrait-elle pas être expérimentée par les collectivités publiques?

Bref, sans nous lancer dans des considérations qui dépasseraient la portée de cette enquête sur le "terrain" genevois, l'accroissement de l'autonomie énergétique n'est-il pas devenu une tâche aussi importante qu'au siècle dernier la construction et l'entretien des routes et des écoles?

LE TERRAIN IDÉAL

Il s'agit, à travers les budgets publics, de donner les moyens à des équipes "motivées" (3) — elles ne manquent pas dans notre pays — de mener des expériences pilotes. Car si le passage à une économie énergétique basée sur le solaire est inéluctable, la transition entre cet avenir et la situation actuelle reste la phase critique: pour la franchir le plus rapidement possible, il est de première importance de rassembler des données sur des projets "alterna-

tifs" (au moins pour l'instant!) en vraie grandeur. A Genève, toutes les conditions nécessaires semblent réunies pour cet exercice: équipes déjà en place, bon approvisionnement en gaz naturel, et last but not least une opinion publique favorable.

(1) On sait en outre qu'en principe les loyers perçus par la Ville sont fixés proportionnellement au salaire du locataire (15%).

(2) La ventilation mécanique des immeubles (cuisines, toilettes, salles d'eau) conduit en général à un renouvellement de l'air trop élevé: deux à trois fois par heure au lieu de une fois. Or pour la durée d'une période de chauffage, 1 m³ d'air à réchauffer consomme trois kilos de mazout!

(3) Une chose est certaine, le "M. Energie" genevois fraîchement nommé devrait percevoir un salaire de stagiaire pendant six mois: qu'est-ce qu'on parie qu'il passera son temps à écouter et à étudier jusqu'à Nouvel-An?

BAGATELLES

Dutti fut grand et je suis son prophète: qui, à l'extérieur et à l'intérieur de la Migros se permettrait de douter de la ligne commerciale et "sociale" imprimée à l'entreprise par Pierre Arnold? Le voici, en tout cas qui met les points sur les "i". Cf. "Construire", 29.8.1979 : (...) "Que la grande Migros d'aujourd'hui eût moins convenu à Gottlieb Duttweiler, le lutteur, que celle des pionniers, bâtie dans le combat, ne fait aucun doute. La première correspondait à son tempérament, à ses qualités, à son intuition. En rédigeant dans le détail statuts, convention et thèses, il a fixé la marche de Migros. Nous suivons le chemin tracé avec fidélité, respect et conviction. Quoi qu'en disent nos détracteurs! J'ai eu le privilège de vivre, en tant que collègue, avec notre fondateur et je rencontre régulièrement notre fondatrice. Je peux me permettre d'écrire ce que j'écris. Je connais Migros; j'ai connu Gottlieb Duttweiler".

Et que cessent ces bavardages, au fond de la classe M.

CARTELS

La tribune des groupes de pression

Il faut en convenir: la "NZZ", quotidien zurichois radical de son état, a su se rendre indispensable; inutile de vouloir suivre au jour le jour la politique nationale, spécialement dans le domaine économique, sans passer par les momes (oui, oui, nous le savons, les colonnes de DP ne brillent pas par leur animation!) pages à quatre colonnes de la "Nouvelle Gazette de Zurich et Feuille suisse du commerce", qui en est déjà à sa 200^e année de parution.

Forte de sa tradition libérale, de sa bonne santé financière et de la fermeté idéologique de ses lecteurs, la "NZZ" s'offre le luxe d'ouvrir ses colonnes aux prises de position des principales organisations économiques du pays. Sur toutes les questions d'une certaine importance, on voit ainsi défiler les porte-parole attitrés des groupes de pression intéressés: quelques professeurs d'université y vont aussi de leur déclaration, émaillée de force citations et références, — garanties de sérieux?

PLACE AUX TÉNORS

Or donc, depuis plusieurs mois, les pages économiques de la "NZZ" ont ouvert le débat à propos de la révision de la Loi fédérale sur les cartels (voir DP 480/14.12.1978). Dans un défilé impressionnant, les ténors de l'expertocratie helvétique viennent plancher l'un après l'autre.

Le 6 avril, le professeur bernois Hugo Sieber ouvre les feux en défendant fermement le projet à la rédaction duquel il a participé en tant que membre "scientifique" de la Commission des cartels; il appuie en particulier deux des nouveautés qui font le plus

grincer dans les milieux d'affaires, à savoir la possibilité de mener des enquêtes spéciales sur les effets nuisibles d'ordre économique et social dus aux cartels, et l'obligation d'annoncer les fusions et autres opérations de concentration. Il émet en revanche de sérieuses réserves à propos de la surveillance des prix, introduite "à contre-cœur" et tardivement dans le projet, sur instruction expresse du conseiller fédéral Honegger.

FACE A L'ULTRA-LIBÉRALISME

Le 24 avril, le secrétaire de la Commission des cartels, Bruno Schmidhauser, se lance ouvertement dans un plaidoyer "pro domo": il faut doter le secrétariat de moyens supplémentaires, sous peine de rendre la surveillance des cartels totalement inefficace. Mais cet appel a peu de chances d'être entendu; car les tenants de l'ultra-libéralisme, qui rejettent le projet de nouvelle loi sur les cartels en assurant qu'on n'a pas tiré parti des dispositions déjà en vigueur, ont bien entendu tout fait pour rendre leur application difficile et leur interprétation minimaliste.

LA VIEILLE RENGAINÉ D'OTTO FISCHER

Le 15 mai, Otto Fischer, directeur de l'Union suisse des Arts et Métiers et vigoureux animateur de la minorité au sein de la Commission des cartels, rejette en bloc le projet de révision, qui tend selon lui à une interdiction de fait des cartels; empêcher les entreprises indépendantes de s'entendre par exemple sur les prix équivaldrait à favoriser les monopoles et les grandes entreprises oligopolistiques. Au passage, Otto Fischer redit son indignation de voir les "cartels de travailleurs" exclus du champ d'application de la loi; il voudrait en effet que les syndicats soient considérés comme des cartels formés pour limiter la concurrence sur le

marché du travail... vieille rengainé qui a pourtant séduit cinq membres de la Commission des cartels, dont le représentant du Vorort et Bernard Béguin, adjoint du directeur de la radio-télévision romande.

Le 20 juillet, en pleines vacances suisses alémaniques, Beat Kappeler, secrétaire à l'Union syndicale suisse, peut enfin s'exprimer, et mettre toute la force de son argumentation claire et cohérente à l'appui du projet de loi, — qu'il aurait évidemment tendance à considérer comme minimal. Autre opinion, autre style aussi: pas de grandes déclarations sur la compatibilité du projet avec l'esprit du droit et de l'ordre suisses, mais des faits, des dates, des noms d'entreprises et d'organisations concernées; on respire l'air de la pratique éclairée par une vision qui ne se limite pas à la défense d'intérêts circonstanciels. Beat Kappeler est même le seul qui envisage les dispositions légales relatives aux cartels, à la concurrence déloyale et à la surveillance des prix comme trois éléments indissociables du droit et de la politique économique.

Le 22 août, Herbert Wohlmann, juriste chez Sandoz et chargé de cours à l'Université de Zurich, disserte doctement sur les intentions des auteurs du projet de loi. Ces malheureux, aveuglés par le désir de bien faire, ont choisi la fuite en avant pour dissimuler leurs timidités passées, — comme si la Commission des cartels cherchait à se donner bonne conscience après les dénis de justice commis sous le régime de la loi actuelle. Certes, les rapports de la Commission ont bien souvent innocenté les cartels, qui peuvent s'en tirer avec deux ou trois recommandations peu audacieuses; mais cela démontre seulement la nécessité de faire sauter les verrous serrés par la loi actuelle, planifiée pour ne gêner personne, et acceptée à cette seule condition.

Enfin, le 28 août, dernier en date, Markus Lusser, le grave directeur de l'Association des banquiers, vient s'exprimer au nom d'une organisation qui n'est pas comme telle représentée au sein de la Commission des cartels, — mais qui n'en a nul besoin pour tirer son épingle du jeu (voir le récent rapport sur la concentration bancaire). On retrouve, fort poliment exprimés comme il convient, les arguments développés par Otto Fischer; le projet va au-delà de la lutte contre les pratiques abusives des cartels, et dépasse donc la base constitutionnelle sur laquelle il se fonde. Détail significatif: la seule modification de la loi qui trouve grâce auprès de MM. les banquiers est celle, particulièrement bête ou vicieuse, qui obligerait la Commission des cartels à effectuer une enquête préalable et à tenter une conciliation avant d'ouvrir une enquête générale sur les conditions des concurrences dans un secteur ou sur un marché déterminé.

LES FAISEURS DE LOI

Le débat va sans doute se poursuivre dans la "NZZ", à l'intention des intéressés (dans le double sens du terme). En Suisse romande, où nous ne connaissons pratiquement pas cette manière de discuter, nous devons savoir comment se traite outre-Sarine ce genre d'affaire: en marge de la procédure de consultation, terminée à fin mai dernier dans le cas du projet de loi sur les cartels, on voit se développer les opinions des plus importantes organisations non politiques, lesquelles font, bien avant le Parlement, les lois de ce pays, particulièrement quand l'enjeu se mesure en gros sous et en termes de liberté du commerce et de l'industrie.

Placer l'épargne de votre vieil oncle

Je disais: "Si vous ne savez pas que faire de votre argent, pourquoi ne pas l'investir dans la Dow, qui fabrique le napalm à des prix doux?" On m'a objecté que je manquais de patriotisme! Où le patriotisme va se nicher! Il me serait facile de répondre que le napalm a été découvert par un savant suisse. Mais passons: il n'y a pire sourd...

Donc, je propose ceci:

L'emprunt à 4 1/4% 1978-79 de 70.000.000 de ICIG — Centrale Nucléaire de Gösigen-Däniken S.A.

Coupons de 1000 francs (ça, je vous conseille pas); 5000 (à la rigueur...) et de 100.000 francs. Par exemple, si vous venez d'hériter de votre vieil oncle, qui épargnait sur son AVS...

Je ne suis pas le seul à vous recommander cet emprunt: l'Union de Banques Suisses, le Crédit Suisse, la Société de Banque Suisse, la Banque Populaire Suisse, la Banque Leu SA, A. Sarasin et Cie (vous connaissez? des gens charmants), la Société Privée de Banque et de Géranie, la Banque Cantonale de Soleure, la Banque Cantonale de Zurich, la Banque Cantonale de Berne, La Banque Cantonale d'Argovie, la Banque Cantonale Lucernoise, la Banque Cantonale de Bâle-Campagne.

D'autre part, vous vous trouverez entre gens de bonne compagnie: les actionnaires de la Centrale sont Aar et Tessin Société Anonyme d'Electricité — Atel, à Olten (35%), Forces Motrices de la Suisse Centrale (CKW), à Lucerne (12,5%), la ville de Berne (7,5%), les Forces Motrices du Nord-Est de la Suisse SA—NOK, à Baden, (25%), les Chemins de fer fédéraux (15%) et la Ville de Zurich (15%). Pas la plus petite banque de Chiasso à l'horizon!

Le prospectus, dont la couverture s'orne d'une grosse cheminée pyramidale s'inscrivant harmonieusement sur un fond de forêt et crachant un nuage de fumée blanche qu'on sent

on ne peut plus épurée, donne d'intéressantes précisions:

"Le capital nécessaire à la réalisation complète de la centrale se montera à environ 2,1 milliards de francs".

(Moi, je serais pour arrondir à 2,2 milliards: si l'on compte les dégâts occasionnés par les manifestants "anti-atomiques", les faux-frais pour mobiliser de suffisantes forces de police, les frais d'entretien des manifestants internés dans les établissements pénitentiaires ou psychiatriques — on a eu vu ça! — 100 petits millions de marge ne seront pas de trop.)

"Ce montant comprend les intérêts intercalaires et le coût de la première charge nucléaire. Le capital investi pour les constructions et les équipements se montait à fin juin 1979 à 1,875 milliards de francs. De plus, 258 millions de francs ont été utilisés sous forme de droits de participation à fin d'exploitation de minerai d'uranium, et 57 millions de francs ont été investis (sic) en relation avec le retraitement (re-sic) du combustible".

Un conseil: dépêchez-vous. Il risque de ne pas y en avoir pour tout le monde.

...Il paraît que Monsieur le Conseiller fédéral Hurlimann est très ennuyé: absolument impossible d'augmenter le subside alloué à Pro Helvetia pour soutenir les arts et les lettres dans notre pays. Quant au cinéma, c'est bien simple: on ne peut rien faire, ou presque rien; ce serait vraiment trop d'argent.

J.C.

RECU ET LU

Evolution

L'être humain pourra-t-il continuer sans problème à grandir de la sorte? C'est la question que pose le journaliste scientifique Guy de Perico pour ouvrir l'enquête de première page du dernier magazine de la "Basler Zeitung" (no. 35). Voilà un sujet de réflexion qui nous change du climat plus ou moins morose qu'en-

gendre presque inévitablement la "rentée" politique et sociale!

De fait, les indices d'un allongement sensible de l'être humain, et particulièrement ces dernières décennies, sont préoccupants. Guy de Perico signale une étude menée à Zurich en 1975 et concluant que les jeunes gens de vingt ans étaient déjà à cet âge plus grands que leurs pères de 4,3 centimètres, tandis que la taille des jeunes filles du même âge n'était pas non plus celle de leur mère: trois centimètres de plus.

— Dans le magazine du "Tages Anzeiger" (no. 35), outre une intéressante étude du film d'Yves Yersin, "Les petites fugues", outre la suite de cette série de "relecture" de bouquins suisses (cette fois, "Imago" de Carl Spitteler), une somme consacrée à la nouvelle vogue du charbon, graphiques et statistiques à la clef.

— A noter que le "journal écologique romand" "Vivre demain" (case 439, 1211 Genève) donne la parole dans sa dernière livraison (no. 37) à l'Association de défense contre les émanations nocives des usines qui a mené en Valais le combat que l'on sait contre les émanations de fluor. Les trois réflexions importantes de "Vivre demain": "Le coût énorme, écologique et économique de la pollution est-il contrebalancé par les emplois créés par les ouvriers de l'électrolyse? Non, car sur les 6000 ouvriers de Alusuisse et de Aluminium Martigny seuls 250 sont employés dans les usines d'électrolyse (qui sont directement responsables de la pollution). Est-ce que ces 250 employés seraient licenciés si les usines d'électrolyse fermaient? Encore une fois non. Il ne fait aucun doute que les départs volontaires (retraite, démission...) pourraient facilement absorber la diminution de 250 employés. Est-ce que la production cesserait si les usines d'électrolyse fermaient? Toujours non, d'ailleurs il est à noter qu'une partie de l'alumine provient déjà de l'étranger".